



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Accidents

Question écrite n° 41954

### Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur le nombre toujours trop important de tués sur la route. En effet, malgré les campagnes de prévention et de sensibilisation, la répression des infractions au code de la route, le nombre d'accidents de la route ne cesse de croître. En conséquence, il lui demande les mesures qu'elle envisage de prendre pour lutter plus efficacement contre l'insécurité routière.

### Texte de la réponse

Il n'apparaît pas exact de considérer que le nombre d'accidents de la route ne cesse de croître. En effet, les mesures prises ces dernières années au niveau national ont permis, sans conteste, de faire reculer l'insécurité routière (16 617 tués sur la route en 1972, 8 412 en 1995). On peut citer, parmi les plus importantes d'entre elles, l'instauration du permis à points, la limitation à cinquante kilomètres à l'heure de la vitesse en ville, l'obligation du port de la ceinture, l'amélioration de la formation du conducteur par le développement de l'apprentissage anticipé de la conduite, la sanction du délit de mise en danger de la vie d'autrui créé par le nouveau code pénal et, enfin, l'abaissement du seuil d'alcoolémie tolérée dans le sang à 0,5 gramme par litre. Les chiffres qui concernent l'année 1995 traduisent, pour la septième année consécutive, une amélioration certaine avec 121 vies épargnées par rapport à 1994. Si cette orientation est positive, le nombre de victimes en valeur absolue reste bien évidemment inacceptable. C'est pourquoi le Gouvernement, lors du conseil des ministres du 26 juin dernier, a prévu de compléter le dispositif par des mesures nouvelles. Une table ronde, réunissant l'ensemble des acteurs de la route - comme les administrations concernées, les auto-écoles, les consommateurs, les assureurs et les associations de prévention - sera chargée de préparer des propositions pour améliorer l'apprentissage de la conduite. Un projet de loi portant réglementation de l'accès à la profession d'enseignant de la conduite est actuellement en cours d'élaboration. Une réflexion va être engagée pour développer l'apprentissage anticipé de la conduite (à partir de seize ans) et le code de la route fera l'objet d'une « recodification en application des décisions liées à la réforme de l'Etat engagée par le Premier ministre ». Enfin, seront soumises au Parlement des mesures concernant l'usage des drogues illicites en relation avec la conduite. Par ailleurs, il faut rendre hommage à l'action locale qui a été menée, dans bien des domaines et notamment dans celui des infrastructures, et qui a constitué un complément indispensable aux initiatives nationales. Les élus départementaux et communaux ont une responsabilité directe en tant que gestionnaires de la voirie. Ils ont, au cours des dernières années, largement contribué au développement et à l'amélioration du réseau routier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Floch Jacques](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41954

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé** : transports

**Ministère attributaire** : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 août 1996, page 4231

**Réponse publiée le** : 7 octobre 1996, page 5296